

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le mardi 5 juillet 2011, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Yvan Paquet, François Gingras, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Madame la conseillère Lise Mélançon et messieurs les conseillers Réjean Perron et Éric Chartier étant absents.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

11-07-91 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

11-07-92 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ

11-07-93 PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2011

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Gingras
et appuyé par M. Daniel Baker

D'APPROUVER le procès-verbal du 7 juin 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

11-07-94 ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ, À LA DEMANDE D'EXCLUSION

ATTENDU QUE la CPTAQ a fait parvenir son orientation préliminaire concernant la demande d'exclusion des lots 723-719-27D, 723-719-27E, 723-719P, 723-719-26B et 723-719C-P, du rang A, d'une superficie de 12, 43 hectares;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation avait été préalablement déposée par Condos Transcanada inc. pour les lots 723-719-27D et 723-719-27E;

ATTENDU QUE la CPTAQ avait conclu que la demande d'autorisation devait être assimilée à une demande d'exclusion, puisque la demande visait l'implantation d'une nouvelle utilisation industrielle sur un lot contigu à la zone non-agricole;

ATTENDU QUE l'orientation préliminaire autorise le changement d'usage d'une superficie de 7 hectares afin qu'ils puissent être utilisés aux fins de l'implantation d'une usine de traitement d'antigel et de reconditionnement;

ATTENDU QU'entre le début de la demande d'autorisation soit en mars 2010 et la réception de l'orientation préliminaire de la demande d'exclusion, le 8 juin 2011, le projet initial à été abandonné, car il s'est réalisé à l'extérieur de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. François Gingras

QUE la Municipalité de Villeroy demande une rencontre avec la Commission pour présenter nos observations suite aux orientations préliminaires dans le dossier 370326.

QUE monsieur Gilles Thibault, consultant soit autorisé à accompagner la Municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉ

ENTENTE ROUTE DES 4 COMTÉS

Les conditions de l'entente actuelle doivent demeurer telles quelles. Sans diminution du taux d'administration, soit de 15 % sur le total annuel.

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Puisqu'il y a des possibilités de bénéficier du Fonds Éco-IGA, pour la saison 2012, afin de permettre aux contribuables d'acquérir des barils de récupération d'eau de pluie pour un coût inférieur au prix courant, nous remettons ce projet à l'an prochain.

11-07-95

EXPLOITATION GAZIÈRE

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER l'engagement d'une somme de 500, \$, pour le dossier de revendication de l'exploitation et fracturation gazière dans la municipalité.

QUE les remboursements des dépenses seront faits à Mme Patricia Blier sur présentation de pièces justificatives.

QUE ce montant inclut les frais d'imprimerie et de poste.

QUE ce montant sera prélevé à même les surplus accumulés de l'année en cour.

ADOPTÉ

11-07-96

CONGRÈS FQM

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER l'inscription de deux (2) élus, dont monsieur le maire Michel Poisson, au coût de 710, \$ chacun, au Congrès annuel de la FQM qui aura lieu les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochain.

QUE les frais inhérents soient remboursés par la municipalité.

QUE cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel la dépense est projetée.

ADOPTÉ

11-07-97

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE nous avons reçu la recommandation que madame la députée Sylvie Roy a présentée au ministère des Transports, soit un montant de 8 000 \$, pour l'amélioration du réseau routier municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER les travaux supplémentaires à exécuter sur le réseau routier municipal pour un montant de 8 000 \$.

ADOPTÉ

11-07-98

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU

ATTENDU QUE les travaux d'entretien de cours d'eau sont soumis à une autorisation municipale en vertu du règlement d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable devra faire parvenir une demande de permis municipal pour la réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau, car il s'agit de travaux en rives et littoral;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de procéder à l'entretien des branches 3, 14, 15 et 17 de la petite rivière du Chêne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'AUTORISER les travaux d'entretien des branches 3, 14,
15 et 17 de la petite rivière du Chêne.

QUE cette dépense fait l'objet d'un certificat de la
directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que
la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin
auquel la dépense est projetée.

ADOPTÉ

11-07-99

**ENGAGEMENT À TRANSMETTRE AU MDEEP L'ATTESTATION DE
CONFORMITÉ POUR LE NOUVEAU PUIT**

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. François Gingras

QUE la Municipalité de Villeroy s'engage à transmettre au
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et
des Parcs lorsque les travaux du nouveau puits PP-2010-roc
seront terminés, une attestation signée par un ingénieur
quant à la conformité de ces travaux avec l'autorisation
accordée.

ADOPTÉ

11-07-100

AMEUBLEMENT DE BUREAU

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER l'achat d'un module de travail pour le bureau
municipal, ainsi que trois (3) tables qui serviront aux
réunions du Conseil municipal, le tout pour un montant
maximum de 3 000, \$.

QUE cette dépense fait l'objet d'un certificat de la
directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que
la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin
auquel la dépense est projetée.

ADOPTÉ

11-07-101

JOURNÉE BOUGER EN FAMILLE MRC DE L'ÉRABLE

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER le versement d'un montant de 90 \$ au Comité de
promotion du loisir familial, dans le cadre de la Journée
Bouger en famille de la MRC de l'Érable, qui aura lieu le
18 septembre à la Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

11-07-102 COMPTES

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'ACCEPTER les comptes du mois de juin 2011, pour un montant de 77 335,10 \$ tel que présenté et payé.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

ADOPTÉ

11-07-103 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

DE LEVER l'assemblée à 21 h 20.

ADOPTÉ

Michel Poisson
Maire

Angèle Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière